



Semaine du 21 au 27  
octobre 2013

En une / page 2

- **Garantie jeunes : publication de l'instruction ministérielle**

Pages 2/3

- **Résultats de l'enquête UNML/ANGC : pourquoi encourager l'esprit d'entreprendre des jeunes peu qualifiés ?**

- **Actu partenaires**

Page 4

- **Du côté des Missions Locales**
- **L'UNML vous représente**

**Retrouvez-nous aussi sur Facebook**

INFO HEBDO édité par l'UNML  
61 rue Pierre Cazeneuve - 31200 Toulouse  
Tél. : 05 34 42 23 00 - Fax : 05 61 47 21 07  
accueil@unml.info - www.unml.info

Directeur de la publication :  
Jean-Patrick Gille

Comité de Rédaction :  
Sophie Buquet-Renoulaud, Annie Capioux,  
Patricia Martin, Serge Kroichvill.

Création - conception - rédaction :  
Audrey Lemaire

Collaboration à ce numéro :  
Mission Locale de la Saintonge

Distribution par mail :  
com@unml.info

## ●● Actualités

### Garantie jeunes : publication de l'instruction ministérielle

L'instruction ministérielle du 11 octobre 2013, concernant la mise en œuvre de la garantie jeunes sur les 10 territoires pilotes vient d'être envoyée aux Direccte et UT ainsi qu'aux Préfets des territoire-pilotes<sup>1</sup>.

**Une nouvelle fois, l'action des Missions Locales est reconnue**, avec une mobilisation dans le cadre de la "garantie jeunes", de leurs compétences **pour accompagner les jeunes dans leur parcours d'accès à l'emploi et vers l'autonomie**.

L'UNML qui a contribué à la réflexion lors de l'élaboration de cette instruction, a fortement insisté pour que les capacités d'initiative et d'innovation sociale des Missions Locales soient prises en compte, ainsi que leurs expériences dans le rapprochement des projets des jeunes et des entreprises.

Lors des échanges sur ce texte, l'Union a également insisté sur la nécessaire association des présidents de Missions Locales au pilotage de la garantie jeunes, avec l'organisation des commissions à proximité des territoires et l'implication des ARML pour favoriser l'ingénierie de projet et les échanges de pratiques entre les Missions Locales.

Les moyens attribués aux Missions Locales à hauteur de 1 600€ par jeune accompagné vont contribuer à organiser une démarche de projet de qualité, à la hauteur des enjeux qui doivent être relevés : l'accès des jeunes à l'autonomie sociale grâce à un accompagnement global renforcé et à la sécurisation financière de leur parcours vers et dans l'emploi durable.

- **Un partenariat structuré et une commission d'attribution et de suivi de la garantie jeunes**

*"Les Missions Locales inscriront cette démarche dans un projet de territoire structuré autour d'un partenariat entre les acteurs de l'insertion, et en particulier avec les conseils généraux, en amont pour le repérage des jeunes et tout au long du parcours. Ce projet s'inscrira dans la démarche de mise en cohérence de la politique de la jeunesse au niveau des territoires.*

*L'objectif est la mise en commun de l'ensemble des ressources portées par les acteurs du territoire susceptibles de contribuer à la réussite du parcours du jeune en lui permettant non seulement d'accéder à l'emploi mais aussi à ses droits sociaux, à la formation, à la mobilité, au logement, à la santé, etc.*

*Ces partenariats organisés et commission d'attribution et de suivi, présidée par un représentant de l'État, chargée de prendre les décisions relatives à l'entrée dans la garantie jeunes, au renouvellement à la suspension ou à la sortie, dans la limite de l'enveloppe financière disponible. Le champ de ces partenariats pourra être établi en fonction de la configuration de chaque territoire.*

- **Un accompagnement global et intégré associé à une garantie de ressources**

*L'offre de services "garantie jeunes" s'adresse tant aux jeunes qu'aux employeurs, dans une approche globale et intégrée, ancrée dans la réalité économique du territoire. La mission*

<sup>1</sup> Elle fait suite au décret n°2013-880 du 1<sup>er</sup> octobre 2013, qui prévoit l'expérimentation de la "Garantie jeunes" dans le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions du 21 janvier 2013 (publié au Journal officiel du 2 octobre 2013) et à l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2013 fixant la liste des territoires concernés par l'expérimentation.

locale a la responsabilité de l'accompagnement global social et professionnel. Dans ce cadre, elle est chargée d'organiser et d'animer un parcours visant l'accès à des expériences professionnelles et de formation, sécurisé par une garantie de ressources.

#### • Le public ciblé par la démarche

La garantie jeunes cible prioritairement des jeunes de 18 à 25 ans en situation de vulnérabilité qui ne sont ni étudiants, ni en emploi, ni en formation, sans condition liée au niveau de qualification. Il peut s'agir de jeunes décohabitants ou de jeunes vivant au sein du foyer mais avec peu ou pas de soutien familial, sous main de justice ou sans domicile fixe.

Est posée à l'entrée une condition de ressources au niveau du revenu de solidarité active, pour une personne seule ou un couple, en fonction de la situation du jeune. Le respect de cette condition doit être attesté par la production de l'avis d'imposition ou de non imposition du jeune, de sa famille ou de son conjoint. Il s'agira pour partie de jeunes non connus du réseau des Missions Locales.

#### • L'appui aux Missions Locales

A partir des pratiques existantes mises en oeuvre par les Missions Locales, une ingénierie spécifique et une boîte à outils associée ont été construites par les services de la DGEFP, en partenariat avec le conseil national des missions locales (CNML) et l'union nationale des missions locales (UNML). Un kit méthodologique à destination des missions locales comprenant notamment un appui à l'accompagnement à dimension collective, à la contextualisation du poste de travail et aux stratégies d'appariement a été conçu à partir des différentes expériences d'accompagnement global et intégré des acteurs de terrain. Les conseillers pourront intégrer les dix sessions de formation prévues à cet effet."

L'UNML souhaite organiser prochainement avec la DGEFP des rencontres interrégionales avec les territoires pilotes pour analyser les situations problèmes et envisager des échanges pratiques.

## Résultats de l'enquête UNML/ANGC : pourquoi encourager l'esprit d'entreprendre des jeunes peu qualifiés ?

Le 10 octobre dernier, l'UNML et l'ANGC ont organisé un colloque national avec la participation des Missions Locales et Associations régionales qui ont contribué à l'étude lancée en juin 2013, sur les attentes des jeunes et les pratiques des Missions Locales en matière d'esprit d'entreprendre. Voici les principaux enseignements.

### L'esprit d'entreprendre : un espace ouvert pour les jeunes et les Missions Locales

L'étude constate une forte appétence des jeunes accompagnés par les Missions Locales pour la mise en place de projets et pour l'entrepreneuriat : 74% considèrent que monter des projets est stimulant, 43% ont déjà imaginé créer son entreprise

Par ailleurs, plus d'1/4 des jeunes a déjà participé à une activité associative ou bénévole. L'impact du diplôme ou de l'origine sociale a des effets limités par leur engagement.

### Le passage de l'idée à la mise en pratique reste difficile pour les jeunes

Ils considèrent que la confiance en soi est essentielle, mais ils en manquent et dévalorisent des qualités telles

que celles d'être débrouillard ou avoir l'esprit d'équipe qu'ils reconnaissent avoir.

Les jeunes ont besoin d'un espace d'écoute pour laisser émerger leurs aspirations, idées et projets mais seuls 18% de ceux qui ont un projet voient la Mission Locale comme un de ces espaces possibles. En effet, ceux qui en parlent à leur Mission Locale se sentent écoutés et soutenus.

### Accompagner les jeunes sur l'esprit d'entreprendre interpelle les pratiques des Missions Locales

Au-delà du vocabulaire de l'entrepreneuriat qui ne parle pas toujours aux jeunes ou aux conseillers, les Missions Locales sont très sensibles à la démarche car elle les renvoie à leur cœur de métier : partir des projets des jeunes, les considérer comme des ressources

### La méthode de l'étude

#### Une enquête par questionnaire auprès de 1788 jeunes accompagnés par les Missions Locales.

22 Missions Locales ont participé à cette enquête. Il s'agit de Missions Locales qui se sont portées volontaires. Cet échantillonnage est à prendre en compte dans l'interprétation des résultats de l'étude (dans l'intérêt porté à l'esprit d'entreprendre par les Missions Locales).

Elles sont situées dans 7 régions : Auvergne, Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Nord Pas-de-Calais, PACA, et Poitou-

Charentes. Le questionnaire a été diffusé par le biais des conseillers ou des chargés d'accueil à environ 100 jeunes pour chaque Mission Locale.

#### Des entretiens auprès de 10 Missions Locales.

Il s'agit de Missions Locales qui ont participé à l'enquête auprès des jeunes, situées dans 6 régions différentes.

Pour chaque Mission Locale, des entretiens ont été menés auprès de l'équipe de direction, et d'un groupe de conseillers.

pour eux-mêmes et pour le territoire, accompagner les jeunes dans un mode projet et une approche globale visant à l'autonomie sans s'enfermer dans une logique exclusive d'insertion socio-professionnelle.

La préoccupation des directions et des équipes est de travailler sur l'esprit d'entreprendre en développant une action complémentaire et non en concurrence des intervenants sur le champ de la création d'activité sur leur territoire.

### Jean-Patrick Gille : "une opportunité pour le réseau"

Le Président de l'UNML est intervenu lors de la table-ronde "Pourquoi encourager l'esprit d'entreprendre des jeunes peu qualifiés ?" a tenu à souligner les points suivants :



Martin Hirsch, Jean-Patrick Gille, et Emmanuelle Wargon

"Les Groupements de Créateurs croisent le projet et les pratiques professionnelles des Missions Locales, dans l'intérêt des jeunes, et c'est pour cela que l'UNML soutient la démarche d'essaimage. Cette étude et ce colloque sont pour l'UNML un préalable car ils permettent de réaliser un diagnostic partagé partant des jeunes et des Missions Locales.

Ces premiers résultats nous confortent dans l'idée qu'il s'agit plus globalement d'une opportunité pour le réseau, à adapter aux territoires et aux organisations locales. Sans modéliser ou systématiser les groupements dans chaque Mission Locale, les Groupements de Créateurs sont une méthode structurée, expérimentée et adaptée aux Missions Locales, sur laquelle elles peuvent s'appuyer.

En contre-partie, cela nécessite une reconnaissance par les financeurs qui portent les politiques publiques

nationales et régionales, pour que ces démarches ne soient pas considérées comme marginales mais bien au cœur de l'action des Missions Locales. C'est dans ce sens que nous avons formulé une proposition conjointe avec l'ANGC auprès du cabinet du Ministère délégué à la Ville consistant à développer les groupements de créateurs dans les quartiers populaires. Nous souhaitons également poursuivre le travail entamé avec la DGEFP dans le cadre des assises de l'entrepreneuriat, et dans le cadre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes qui considère la création d'activité comme un axe prioritaire.

C'est déjà le constat que nous faisons au sein de l'Institut Bertrand Schwartz au travers de la recherche-action collective Agir pour et avec les jeunes sur le territoire, qui montre la puissance de l'écoute des professionnels, en soutien aux projets et initiatives individuelles ou collectives des jeunes comme vecteur d'insertion, mais qui révèle également à quel point il est difficile de faire reconnaître et financer un accompagnement souple, individualisé, dont toutes les étapes ne peuvent par nature pas être définies à l'avance car elles partent du 'projet'."

### Proposition d'action dans le cadre du "Plan Entrepreneuriat Quartiers" - Ministère de la Ville

Cette proposition s'inspire de la mesure n°3 élaborée par le groupe de travail n°1 animé par Philippe Hayat dans le cadre des Assises de l'entrepreneuriat. Elle pourrait être déclinée dans le cadre d'une convention tripartite entre le Ministère de la Ville, l'UNML et l'ANGC.

**Axe 1 :** Susciter l'expression des idées et des projets d'entrepreneuriat des jeunes

**Axe 2 :** Accompagner les jeunes à l'émergence de leurs projets

**Axe 3 :** Permettre aux jeunes peu ou pas qualifiés d'acquérir les compétences nécessaires pour créer ou gérer une activité de type TPE ou association.

## ●● Actu Partenaires

### Du 4 au 6 novembre 2013 à Lyon : Forums du CNLAPS "oser une action sociale collective et participative : décrypter les concepts et les enjeux"

Les Forums sont un rendez-vous incontournable pour la Prévention spécialisée, ses acteurs, ses partenaires ainsi que le public auquel elle s'adresse et dont voici le programme :

#### 4 novembre

##### 14h30 à 19h : Enjeux du pouvoir d'agir individuel et collectif

- L'expression "renforcement du pouvoir d'agir" désigne à la fois la capacité à exercer un pouvoir et le processus d'acquisition de cette capacité au niveau individuel et au niveau collectif.

##### Différentes approches et pratiques : regards croisés

- L'intervention sociale communautaire
- La fabrique des possibles
- L'action dans et avec le milieu de vie des jeunes
- Un modèle d'empowerment aux USA
- Capacitation citoyenne / Arpenteurs
- Les enjeux pour le travail social

#### 5 novembre

##### 14h30 à 19h : Trente "Alvéoles"

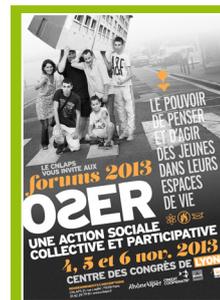
#### 6 novembre

##### 9h : Présentation synthétisée des propositions des 30 alvéoles de la veille.

##### 9h30 : table-ronde

- "Quelles perspectives pour développer les pratiques professionnelles dans le domaine de l'action dans et avec le milieu de vie des jeunes et renforcer l'utilité sociale de la Prévention spécialisée" ?

Plus d'infos et inscriptions [ici](#)



## ●● Du côté des Missions Locales

### L'Atelier de la Création de la Mission Locale de la Saintonge "récompensé"

L'Atelier de la Création intégré à la Mission Locale de la Saintonge, a reçu le 14 octobre dernier, un chèque de 10 000€ par la Fondation Groupe Adecco, suite à un appel à projet pour "favoriser la création d'entreprise" chez les jeunes et les personnes éloignées de l'emploi. L'occasion de découvrir cet Atelier d'accompagnement personnalisé et gratuit et les projets sélectionnés.

L'Atelier de la Création du Pays de Saintonge Romane a pour objectif d'accompagner la création ou la reprise d'entreprises sur le territoire. Cet accompagnement à la fois technique (de l'idée au projet en faisant le lien et la mise en relation adaptée avec les partenaires locaux de la création) et financier (par le biais de la "Bourse Régionale Désir d'Entreprendre"), vient en complément de celui fait par les acteurs locaux de la création / reprise.

C'est un "fil rouge" prenant à la fois en compte le créateur et le projet afin d'éviter les ruptures de parcours de création et d'optimiser la viabilité du projet sur le long terme.

Les porteurs de projets concernés se déclinent globalement en trois catégories :

- un public jeune suivi également par les conseillers Mission Locale.
- un public fragilisé, licencié, sans qualification spécifique, ou avec des contraintes
- de vie ou de santé.
- un public autonome avec une volonté d'être son propre patron.

Après un premier entretien collectif où chaque porteur de projet présente ce dernier, un accompagnement individuel se met en place afin de guider le porteur de projet dans les différentes étapes du parcours de création, avec des outils adaptés. Suite à la création / reprise, un accompagnement de 6 mois est proposé. Centralisé par les Ateliers de la Création, cet accompagnement est réparti entre les différents partenaires siégeant au jury "Bourse Régionale Désir d'Entreprendre".

#### L'apport de la Fondation Groupe Adecco

L'action de la Fondation s'inscrit dans les priorités européennes et nationales de lutte contre l'exclusion, de promotion de l'inclusion sociale et de lutte contre les discriminations. Aussi le public concerné est assez varié et ne concerne pas uniquement des jeunes de moins de 26 ans. Les bénéficiaires sont :

- Deux demandeur d'emploi + de 26 ans / et public RSA : pour un projet en cours de création : transport livraison froid + reprise d'une supérette ainsi qu'un projet de constructions rénovations maisons individuelles.
- Deux demandeurs d'emploi de moins de 26 ans : Kévin pour une entreprise vente et entretien mécanique parcs et jardins et Laura pour la création de son institut de beauté - Zen'Aura.

#### L'atelier de la création en chiffres

- 200 personnes accompagnées par an
- 84 dossiers de "Bourse Régionale Désir d'Entreprendre"
  - dont : 14% de jeunes
  - 77% de demandeurs d'emploi
  - 42% des femmes
  - 46% des personnes peu ou pas qualifiées



Le chèque de la Fondation Adecco a été remis par Mme Boutet de l'Agence Adecco Saintes en présence de Catherine Quéré-Députée de la circonscription Saintes / St Jean d'Angély, d'Isabelle Pichard Chauché Conseillère Générale et Administratrice de la Mission Locale, Jacky Emon - Conseiller Régional, Christian Fougerat Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de la Saintonge et Vice-Président de la Mission Locale de la Saintonge.

#### Parcours de Laura

Après un BAC STG, elle s'oriente vers un CAP esthétique/cosmétique suivi d'un BTS. Suite à plusieurs mois en tant que demandeur d'emploi, elle décide de créer son activité: un institut de beauté. Après un premier contact avec la Chambre des métiers et une formation avec la CCI, elle entame l'accompagnement avec Suzannah Noble de l'Atelier de la Création afin d'obtenir la Bourse Désir d'Entreprendre de la Région Poitou Charentes, qui lui a été accordée.

De son parcours de création d'entreprise, elle retient notamment la difficulté à obtenir un prêt auprès des banques." Il y avait un réel

manque d'intérêt, ils considéraient qu'un projet de cette nature en milieu rural ne présentait ni une ampleur assez importante, ni une rentabilité suffisante pour être financé. Aussi l'accompagnement des partenaires de la création sur le territoire est un véritable atout pour les porteurs de projet.

"Pour moi créer mon entreprise, ma propre activité fut un véritable défi! Mon institut de beauté à Ecoyeux est ouvert depuis avril 2013 et chaque jour de nouvelles clientes y viennent. Même si j'ai communiqué, pour une grande partie de ma clientèle "c'est le bouche à oreille" qui fonctionne. Bientôt mon enseigne sera posée ce qui m'apportera une visibilité encore plus importante et d'autres clientes !"

## ●● L'UNML vous représente

**Représentation du réseau**  
**22 octobre** : Réunion avec CIFRE  
**23 octobre** : Comité Technique Jeunes et EAV

**23 octobre** : Séminaire sur la médiation active - DGEFP

**Vie associative**  
**23 octobre** : Bureau UNML